

# Bilan de la programmation du FEDER 2014-2020 en France

Quel type de projets publics locaux soutenus ?  
Focus sur le numérique et la santé



 **Maisons et centres de santé**

**8 %**  
Infrastructures sociales, lutte contre le sans-abrisme et l'habitat indigne, structures d'accueil...

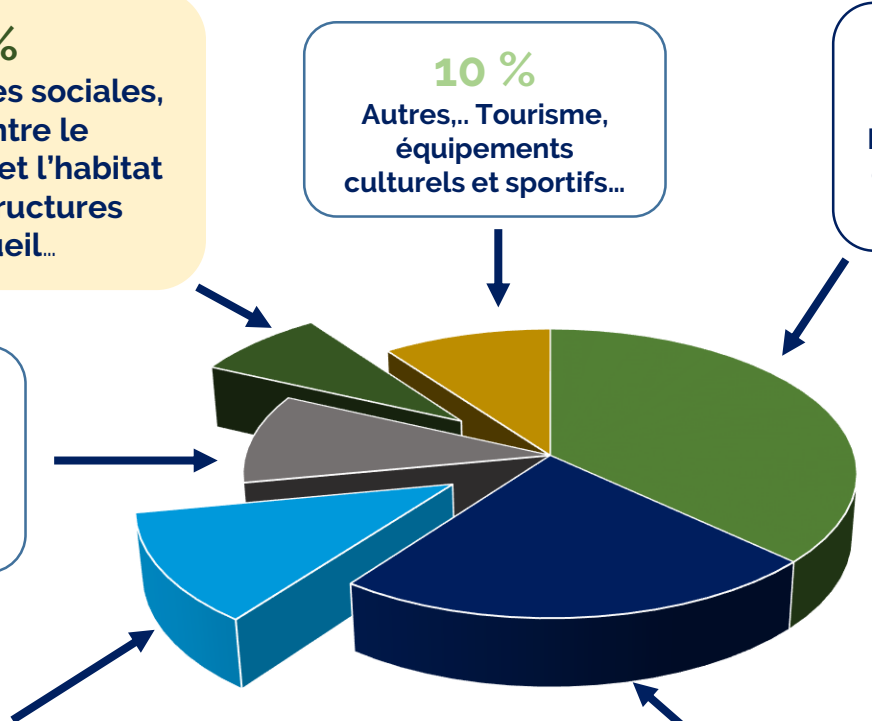
**10 %**  
Autres... Tourisme, équipements culturels et sportifs...


**37 %**  
Protection de l'environnement, biodiversité, restauration de friches, gestion des déchets, lutte contre la pollution...

**10 %**  
Adaptation au changement climatique, prévention inondation, feux de forêts...

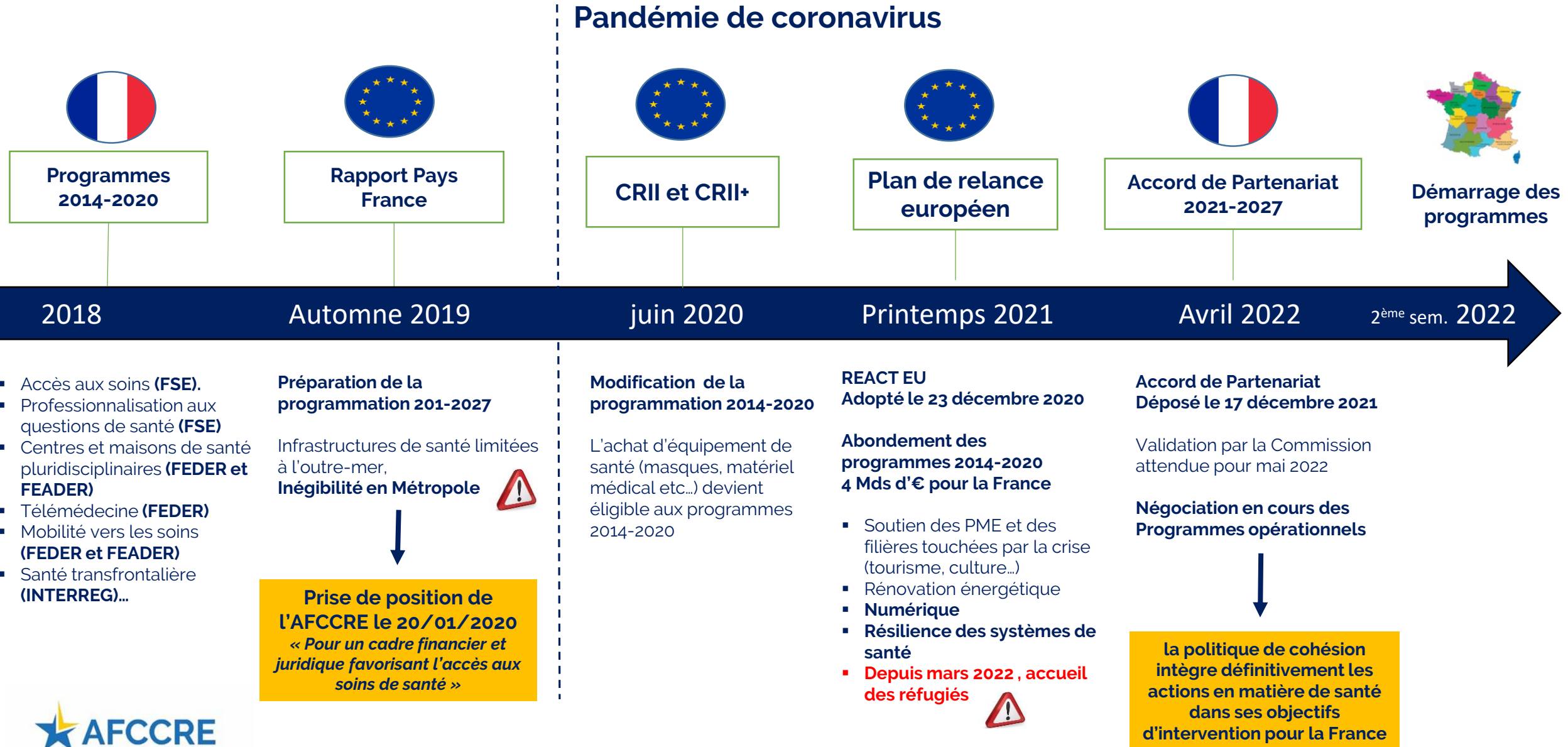
**12 %**  
TIC, espace public numérique, services publics et équipement des communes en numérique...

**23 %**  
Transition énergétique, rénovation des bâtiments, chaufferies biomasse, méthanisation, mobilité douce, pôles multimodaux...



 **e. administration dont e.santé**

# Santé et politique de cohésion : une prise en compte progressive...



# Numérique et santé dans l'accord de partenariat...

**OS1 - Une Europe plus intelligente**

**FEDER**

## Numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises et des acteurs publics

Modernisation et transformation numérique des des acteurs publics (ex : e-administration, e-santé)  
Développement des tiers lieux  
Equipements pour la valorisation des données

Programmes régionaux



**OS4 - Une Europe plus sociale**

**FEDER**

## Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé,

Renforcement de la couverture de l'offre de santé dans les territoires isolés ou sous dotés  
Renforcement des capacités d'action des systèmes de soins et de santé en situation de crise (sanitaire, climatique, etc.)  
En outre mer uniquement : Développement des capacités et de la qualité d'accueil des établissements médico-sociaux

Programmes régionaux



  
Enveloppe très faible et OS optionnel

**FSE +**

Accès aux soins dans le cadre des parcours d'insertion  
Fonctionnement des centres/maison de santé  
Prévention et soins de santé pour les publics les plus fragilisés  
Actions spécifiques pour els publics cibles (femmes-jeunes)

Programme national FSE+



  
Programme régional mobilisable (optionnel)

**OS5 - Une Europe plus proche du citoyen**

**FEDER**

## Approche territoriale (urbain et rural)

offre de services de santé (accueil de professionnels de santé et infrastructures)  
Numérique (villes et territoires intelligents)  
Tiers-lieux

Programmes régionaux



  
OS optionnel

# Programme FEDER FSE+ et FTJ 2021-2027

Réunion AFCCRE – 30 mars 2022



# Le Programme régional 2021-2027 en Auvergne-Rhône-Alpes

## Composé de trois fonds européens aux objectifs différents :

- FEDER : renforcer la cohésion économique et sociale dans l'UE en corrigeant les déséquilibres entre ses régions.
- FSE+ : soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et améliorer les perspectives professionnelles des citoyens.
- FTJ : Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques et environnementales de la transition vers une économie neutre pour le climat. Le FTJ cible les territoires les plus impactés, soit en Auvergne-Rhône-Alpes certains territoires de l'Isère et du Rhône.

## Particularités du Programme

- Distinction entre les territoires auvergnat et rhônalpins, selon la classification européenne :
  - Auvergne est considérée comme une « région en transition » ce qui permet un ratio €/hab plus fort qu'en Rhône-Alpes, un taux d'intervention de 60% et le soutien au déploiement du THD
  - Rhône-Alpes est considérée comme une « région développée » ce qui implique un ratio €/hab plus faible qu'en Auvergne et un taux d'intervention de 40%.
- Le Programme est support des crédits en direction des territoires interrégionaux Rhône Saône et Massif Central en articulation avec les CPIER.

# Stratégie de lancement du Programme 2021-2027

## Stratégie de rédaction :

- Un Programme 21-27 large pour répondre aux enjeux actuels et être flexible sur 7 ans
- Des limites imposées par les règlements UE et l'Accord de partenariat

## Déclinaison opérationnelle à élaborer sur la base des principes suivants :

- S'inscrire dans les priorités politiques régionales
- Accompagner le budget de la collectivité et Soutenir les projets en maîtrise d'ouvrage Région
- Sécuriser l'atteinte des objectifs de consommation rapide des crédits européens en lien avec les objectifs de dégagement d'office (140M€ UE à avoir certifiés au 31 dec 2025)

## Méthode de travail :

- Identification des projets en maîtrise d'ouvrage Région et des dispositifs à soutenir (échanges avec les directions en cours)
- Prioriser les choix d'intervention pour programmer rapidement des opérations et lancer les réflexions permettant d'élargir le champs d'intervention du Programme

## Calendrier

**Accord de partenariat :** la commission vient de répondre à la France. Au mieux, il sera adopté mi-Mai 2022

**Programme Opérationnel Auvergne-Rhône-Alpes :** La Région devrait recevoir sa lettre d'observation début Mars. Objectif d'avoir un PO adopté pour Juin

### **Document de mise en œuvre :**

- Stabilisation des fiches Mars-Avril – Gros travail en cours avec les DOs
- Envoi au partenariat
- Stabilisation et arbitrage avant le comité de suivi inaugural



# Architecture du Programme FEDER/FSE+/FTJ 2021-2027

Priorité 1 : Recherche, Innovation, Numérique, Compétitivité et Réindustrialisation	259 M€
Priorité 2 : Transition énergétique et environnement	198 M€
Priorité 3 : Connectivité numérique	10 M€
Priorité 4 : Tourisme et Santé	34 M€
Priorité 5 : Approches territoriales	45,5 M€
Priorité 6 : Mobilité urbaine	20,5 M€
Priorité 7 : Massif Central	38,6 M€
Priorité 8 : Rhône Saône	31,9 M€
Priorité 9 : Formation, Emploi, Création, Orientation et Santé	137,6 M€
Priorité 10 : Fonds de Transition Juste	74,9 M€
Assistance technique	30,8 M€
	<b>880,8 M€</b>



# Numérique



## Priorité 1 : Recherche, Innovation, Numérique, Compétitivité et Réindustrialisation – 259M€

Recherche et Innovation <i>FEDER : 138M€</i>	Services et usages numériques <i>FEDER : 34M€</i>	Compétitivité des PME <i>FEDER : 87M€</i>
TA1.1.1.1 : Projet académique, collaboratif (PME-GE), projet RDI des PME <i>FEDER indicatif : 48M€</i>	TA1.1.2.1 : Transformation numérique des entreprises <i>FEDER indicatif : 6,5M€</i>	TA1.1.3.1 : Actions collectives à destination des PME <i>FEDER indicatif : 7M€</i>
TA1.1.1.2 : Infrastructures de RDI <i>FEDER indicatif : 80,5M€</i>	TA1.1.2.2 : Services et usages numérique <i>FEDER indicatif : 25,5M€</i>	TA1.1.1.2 : Aides directes aux PME <i>FEDER indicatif : 80M€</i>
TA1.1.1.3 : Transfert de technologies vers les entreprises <i>FEDER indicatif : 5,4M€</i>	TA1.1.2.3 : Lieux de promotion du numérique <i>FEDER indicatif : 2M€</i>	
TA1.1.1.4 : Animation de stratégie d'innovation <i>FEDER indicatif : 4,1M€</i>		

### Articulation avec les stratégies, dispositifs et projets régionaux

Soutien aux projets de recherche et d'innovation en lien avec le numérique, l'intelligence artificielle, ...

Développement de services numériques : mobilité, santé, transformation numérique de l'administration, guichet régional, ...

Articulation avec les dispositifs d'accompagnement des entreprises à la transformation digitale

Campus du numérique et ses déclinaisons territoriales

Campus de la cybersécurité

## Programme 21-27

Priorité 2 : Transition énergétique et environnement – 198M€

Energies renouvelables  
FEDER : 41,4M€

TA 2.2.2.2 : Projets expérimentaux - FEDER indicatif : 4M€

Priorité 3 : Connectivité numérique – 10M€

TA3.1.5.1 : Finaliser la couverture Très Haut Débit (THD) Auvergne uniquement - FEDER indicatif : 26,5M€

### Articulation avec les stratégies, dispositifs et projets régionaux

Pistes : projets en lien avec smart grid

Financement de la Régie Auvergne Numérique

# Santé



## Programme 21-27

Priorité 1 : Recherche, Innovation, Numérique, Compétitivité et Réindustrialisation – 259M€		Priorité 2 : Transition énergétique et environnement – 198M€	Priorité 4 : Santé et Tourisme – 34M€
<b>Recherche et Innovation</b> <i>FEDER : 138M€</i>	<b>Services et usages numériques</b> <i>FEDER : 34M€</i>	<b>Efficacité énergétique</b> <i>FEDER : 126,5M€</i>	<b>Santé</b> <i>FEDER : 20M€</i>
TAI.1.1.1 : Projet académique, collaboratif (PME-GE), projet RDI des PME <i>FEDER indicatif : 48M€</i>	TAI.1.2.2 : Services et usages numérique <i>FEDER indicatif : 25,5M€</i>	TA 2.2.1.2 : Bâtiments tertiaires publics <i>FEDER indicatif : 77M€</i>	TA4.4.6.2 - Soutenir les projets de tourisme social et éducatif - <i>FEDER : 14M€</i>

## Articulation avec les stratégies, dispositifs et projets régionaux

Pistes : soutien aux projets en matière de santé, intelligence artificielle	Pistes : projets numérique en matière de santé (médecine, pharmacie, ...), e-éducation, ...	Pistes : financement de la rénovation thermique des bâtiments publics y compris bâtiments liés à la santé. Pistes : financement des travaux de rénovation thermique des logements publics accueillant des personnels de santé	Articulation avec les dispositifs de modernisation/équipements des centres de soin et maisons de santé
---	---	--	--

## Programme 21-27

<b>Priorité 5 : Approches territoriales – 45,5M€</b>	<b>Priorité 7 Massif Central–</b>	<b>Priorité 9 : Formation, Emploi, Création, Orientation et Santé – 137,6M€</b>	
TA5.5.1.1 : Approche urbaine – <i>FEDER indicatif : 26,5M€</i>	TA7.5.2.6 : Attractivité - <i>FEDER indicatif : 8M€</i>	<b>Formation et Orientation FSE: 69,5M€</b>	<b>Santé FSE : 13M€</b>
TA5.5.1.1 : Approche rurale - <i>FEDER indicatif : 19M€</i>		TA9.4.6.1 : Soutenir et développer tous les parcours de formation <i>FSE indicatif : 69,5M€</i>	TA9.4.11.1 : Promouvoir et former aux métiers de la santé et du sanitaire et social <i>FSE indicatif : 7M€</i>
			TA9.4.11.2 : Sensibiliser, informer et prévenir les publics sur l'éducation à la santé <i>FSE indicatif : 3M€</i>
			TA9.4.11.3 : Accompagner et appuyer le développement des structures de santé pour améliorer l'accès aux soins <i>FSE indicatif : 3M€</i>

### Articulation avec les stratégies, dispositifs et projets régionaux

Pistes : articulation « équipements sociaux, de santé et d'éducation » De nombreuses thématiques sont éligibles : arbitrage politique nécessaire	Pistes : articulation possible avec le financement des maisons de santé	<b>Articulation avec les dispositifs de formation (FSS)</b>
		Articulation avec les dispositifs d'installation des soignants en zones carencées et dispositifs d'innovation en matière de pratique organisationnelle
		Articulation avec les dispositifs de prévention : papillomavirus, cancer du sein, actions spécifiques en direction des jeunes,



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



**La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe, partenaires de vos projets**

**Conseil régional  
Auvergne-Rhône-Alpes**

**Lyon**

1 esplanade François Mitterrand  
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2  
**Tél.** 04 26 73 40 00

**Clermont-Ferrand**

59 boulevard Léon Jouhaux  
CS 90706 — 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
**Tél.** 04 73 31 85 85



[www.europe-en-auvergne-rhone-alpes.eu](http://www.europe-en-auvergne-rhone-alpes.eu)